

Le profil environnemental régional Une référence pour les politiques publiques

Le profil environnemental régional synthétise l'état de l'environnement de la région au sens large (biodiversité, eau, air, sols, paysage, énergie et aussi risques, déchets, bruit, santé, ...). Il analyse les interactions avec les activités humaines et met en évidence les enjeux environnementaux. Il constitue une référence pour l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques dans un objectif de développement durable. Il bénéficie d'une dizaine d'années d'expérience et a été récemment identifié comme un outil privilégié pour décliner les axes du Grenelle dans les territoires. Pour favoriser un déploiement homogène des profils sur l'ensemble du territoire national, il fait l'objet d'un cadre de référence récemment élaboré.

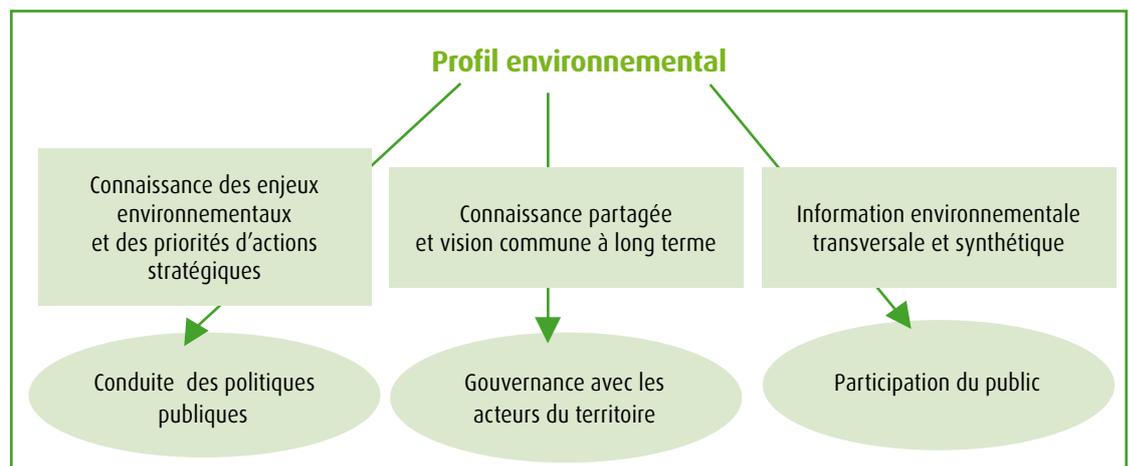
Le profil environnemental régional est un document produit par les services déconcentrés du ministère chargé de l'écologie, les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou les Directions Régionales de l'Environnement (DIREN), en association avec les préfetures et les acteurs régionaux. Non prescriptif, il est au service des acteurs régionaux pour orienter leurs décisions et leurs actions dans un objectif de développement durable.

Le cadre de référence, dont les principales orientations sont présentées ici, en précise les objectifs et contenu et guide la démarche. Il actualise et complète, sur la base du retour d'expérience, les notes de méthodes d'origine.

Un outil facilitant l'intégration de l'environnement et la cohérence des actions du territoire

Le profil environnemental analyse l'état des milieux dans leurs différentes composantes, les pressions qu'exercent les activités sur l'environnement, les réponses apportées par les acteurs pour préserver et valoriser l'environnement. Au-delà du diagnostic, le profil facilite la prise en compte de l'environnement par les acteurs du territoire en déterminant les objectifs à atteindre, les réponses à apporter et les priorités. Le profil environnemental s'adresse à plusieurs cibles avec des objectifs convergents (figure 1). L'ensemble contribue à mieux prendre en compte l'environnement dans l'aménagement et les activités du territoire.

Figure 1 : Objectifs du profil environnement



Source : CGDD/SEEIDD

Un outil pour la conduite des politiques publiques...

Le profil environnemental rassemble les priorités d'actions stratégiques de la région dans le domaine de l'environnement. Il a ainsi vocation à constituer une référence pour l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques dans un objectif de développement durable.

Le profil présente l'intérêt d'apporter une vision transversale à l'ensemble des politiques publiques sectorielles (urbanisme, transport, énergie, ...) qui permet leur mise en cohérence pour la prise en compte de l'environnement. Il est un outil privilégié pour la territorialisation du Grenelle de l'environnement (*encadré 1*).

Le profil constitue également un cadre de référence pour l'évaluation environnementale (*encadré 2*) des plans, programmes et schémas régionaux de tous types, comme par exemple les contrats de projets Etat-Région ou les programmes sectoriels européens.

L'échelle régionale du profil environnemental n'est pas adaptée, en général, pour l'évaluation environnementale des plans, programmes et projets à d'autres niveaux de territoire (documents d'urbanisme, projets d'infrastructures, projets de production d'énergie, ...). La démarche peut cependant servir de modèle.

Les indicateurs du profil fournissent également des données sur l'évolution de l'environnement et facilitent l'évaluation *a posteriori* des politiques ou des plans et programmes régionaux.

Encadré 1 : Profil environnemental support pour le Grenelle de l'Environnement

Pour une déclinaison des engagements du Grenelle cohérente sur chaque territoire, les services déconcentrés de l'État doivent pouvoir proposer des outils pour que l'ensemble des acteurs partage un projet de territoire commun, dans une perspective de développement durable.

Dans cet objectif, le rôle du profil est souligné par la circulaire de territorialisation du Grenelle du 23 mars 2009 : le croisement entre les engagements nationaux du Grenelle et les enjeux du profil environnemental régional permet d'identifier, après concertation, les engagements les plus porteurs d'enjeux pour la région.

Le profil environnemental régional constitue ainsi un document de référence pour les comités en charge du suivi du Grenelle dans chaque région et qui peuvent intervenir dans son actualisation, son suivi et sa valorisation.

Encadré 2 : L'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale est encadrée par deux directives communautaires : la directive 85/337/CEE du 27 juin 1985 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement et la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. Elle a pour objectif d'améliorer la conception des plans, programmes, projets par la prise en compte des enjeux environnementaux en amont des processus de décision. Réalisée sous la responsabilité du maître d'ouvrage, elle conduit à identifier les effets prévisibles sur l'environnement des différentes options possibles et à justifier les choix retenus. Elle vise à éclairer la décision publique. Elle est aussi un facteur de transparence et permet d'informer le public sur la manière dont le porteur de projet a pris en compte les enjeux environnementaux.

... de gouvernance avec les acteurs du territoire,

L'élaboration et le suivi du profil environnemental associent différents partenaires (Etat, établissement publics, organismes de recherche, collectivités locales, experts, associations) en vue d'une vision partagée des enjeux de l'environnement dans chaque région.

C'est l'occasion d'un dialogue et d'une concertation sur les enjeux environnementaux du territoire, les orientations stratégiques et les leviers d'action entre les services de l'État et avec les partenaires du territoire. Plus l'élaboration du profil est partagée, meilleure sera son appropriation par les différents acteurs. Les chances d'atteindre les objectifs seront ainsi augmentées. L'ambition du profil environnemental se trouve donc renforcée aujourd'hui par la dynamique de dialogue créée par le Grenelle de l'environnement (*cf. encadré 1*).

... et favorisant la participation du public

Par sa présentation synthétique, le profil environnemental contribue à l'information du public. Il favorise ainsi sa participation aux orientations et décisions touchant au territoire. Le profil peut également être valorisé comme support pédagogique dans les écoles et pour les étudiants.

La démarche du profil environnemental

Le contenu du profil (*figure 2*) résulte d'une démarche qui correspond aux premières étapes de celle d'une évaluation environnementale. Tout d'abord, il s'agit d'établir un état des lieux ou diagnostic de l'environnement. Cette base conduit à identifier et hiérarchiser les enjeux environnementaux engageant fortement l'avenir de la région. L'étape suivante consiste à recueillir ou proposer des orientations stratégiques qui définissent les actions à engager pour chacun des enjeux identifiés. Enfin, une sélection d'indicateurs doit permettre de suivre l'état de l'environnement et les pressions qu'il subit.

Figure 2 : Exemple de contenu du profil environnemental

Contenu du profil	Exemple pour le thème climat, énergie
Un état des lieux de l'environnement ou diagnostic qui s'appuie sur les caractéristiques majeures de l'environnement (forces et faiblesses, tendances évolutives)	Principaux éléments explicatifs et chiffres-clés concernant les pressions, l'état, les impacts, les réponses : émissions de gaz à effet de serre par secteurs d'activités, potentiel et développement actuel des énergies renouvelables, ...
Des enjeux identifiés, hiérarchisés et spatialisés	La lutte contre le changement climatique, le potentiel pour le développement des énergies renouvelables
Des orientations stratégiques	Mise en œuvre du plan climat de la région ou du futur schéma régional air climat énergie, accompagnement des collectivités dans la mise en place des plans climat territoriaux, sensibilisation et formation des acteurs, ...
Des indicateurs de suivi des enjeux	Consommation d'énergie primaire par type de combustible et par secteur, électricité provenant des énergies renouvelables, volume du transport de voyageurs, nombre d'actions soutenues par secteur, ...

Source : CGDD/SEED

Le diagnostic dynamique de l'environnement

Le diagnostic vise à décrire la situation de l'environnement et les grandes tendances, passées et prévisionnelles, de son évolution. Il est établi à partir des données factuelles, de leur analyse et des prévisions à dire d'experts.

Les principales caractéristiques de la région nécessaires pour la compréhension des évolutions environnementales sont présentées en préalable telles que la population, les dominantes ou particularités géographiques et économiques.

Pour une bonne lisibilité, le diagnostic peut être organisé par grands thèmes. Cette approche analytique doit être complétée par la prise en compte des interactions entre les différents thèmes de l'environnement (eau, air, sol, faune, flore,...) et avec les activités humaines. La combinaison de ces deux entrées permet une approche assez exhaustive et accessible (figure 3).

Figure 3 : Proposition pour la présentation du diagnostic

Entrée par thème environnemental	Entrée par activité
<p>Etat de l'environnement par milieu et pressions subies</p> <p>Eaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité des eaux continentales, souterraines et marines le cas échéant • Prélèvement de ressources en eau • Rejets dans l'eau • Risque inondation <p>Air, climat et bruit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'air • Evolution du climat • Emissions dans l'air • Bruit <p>Nature et biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution des espèces • Espaces naturels à enjeux pour la biodiversité <p>Occupation du sol et paysages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Occupation du sol • Evolution des paysages ruraux • Evolution des paysages urbains <p>Sols</p> <ul style="list-style-type: none"> • Erosion • Qualité des sols • Risques sismiques et mouvements de terrain • Prélèvements de ressources minérales ou minières <p>Déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production, traitements et valorisation des déchets 	<p>Pressions sur l'environnement exercées par acteurs et par activités environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Energie • Industrie • Agriculture • Transports • Construction, urbanisation • Tourisme • Services publics • Associations • Ménages

Données à croiser

Source : CGDD/SOeS

Une synthèse du diagnostic permet ensuite de hiérarchiser les sujets importants pour la région et de faire ressortir les enjeux majeurs. Elle est l'occasion également de mettre en évidence les effets cumulatifs de certaines pressions et impacts ou les interactions entre certains compartiments de l'environnement qui n'apparaissent pas spontanément dans le diagnostic par thème.

La synthèse peut aussi aborder les démarches transversales au profil qui participent à la transmission de la connaissance (connaissance et suivi de l'environnement, information, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable) ainsi qu'à l'organisation et aux pratiques des acteurs (concertation et partenariat, intégration de l'environnement dans les pratiques).

Des enjeux identifiés, spatialisés et hiérarchisés

Les enjeux sont identifiés par l'ensemble des acteurs qui élaborent le profil et étayés par des données quantitatives et qualitatives issues du diagnostic. Pour les déterminer, l'état de l'environnement et des dynamiques en cours est comparé aux objectifs de référence internationaux, nationaux ou régionaux, ainsi qu'aux objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement.

Situer les éléments du diagnostic dans une matrice Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces peut aussi aider à identifier des enjeux (figure 4). Cette analyse permet de définir les objectifs en cherchant à maximiser les potentiels des atouts et des opportunités et à minimiser les effets des faiblesses et des menaces. Cette analyse permet ainsi de visualiser rapidement les principales tendances et les priorités.

Les enjeux environnementaux identifiés dans le profil sont hiérarchisés afin de faire apparaître clairement les plus importants pour pouvoir ensuite formuler des objectifs prioritaires pour l'action publique. Les enjeux sont spatialisés et font l'objet d'une représentation cartographique (exemple de la Réunion, carte figure 5).

Figure 4 : Matrice Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces

	Positif	Négatif
Situation actuelle	<p>Atouts</p> <p>Environnement de qualité, Politiques environnementales adaptées (zones protégées,...), impacts positifs pour la société (fonctions récréatives de l'environnement...), acteurs fortement mobilisés,</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Environnement dégradé, pollutions, habitats fractionnés, faible connaissance de l'environnement, surexploitation des ressources, nuisances, mauvaise valorisation des déchets,</p>
Tendances d'évolution	<p>Opportunités</p> <p>Forces motrices positives : sensibilité des acteurs aux questions environnementales, mise en œuvre de politiques environnementales, projet développement des énergies renouvelables,</p>	<p>Menaces</p> <p>Forces motrices négatives : intensification de l'agriculture, fréquentation touristique, développement industriel, urbanisation,</p>

Source : D'après les profils environnementaux régionaux du Nord - Pas-de-Calais et d'Ile-de-France, 2009

Les orientations stratégiques, une première étape vers l'action

Le profil débouche sur la définition d'orientations stratégiques pour l'action au niveau régional. Il peut en proposer de nouvelles ou rassembler celles existant dans les documents régionaux de programmation et de planification. Le choix des orientations stratégiques prioritaires est notamment guidé par l'identification des engagements du Grenelle les plus pertinents dans le contexte régional et pour lesquels la région ou certains de ses territoires pourraient se fixer des objectifs ambitieux (quantitatifs, qualitatifs ou en terme de calendrier). Les orientations stratégiques peuvent être rendues plus opérationnelles en identifiant les leviers d'action mobilisables localement et les acteurs concernés.

